

GUICHET UNIQUE

Ecoute

Informations

Conseils



UN ACCUEIL CENTRALISÉ POUR CHOISIR
LE MODE DE GARDE DE VOTRE ENFANT

GUICHET UNIQUE



RELAIS Z'ABEILLES

17 Avenue Bidault de L'Isle
89440 L'Isle-sur-Serein



07.50.56.55.75



relaiszabeilles@orange.fr

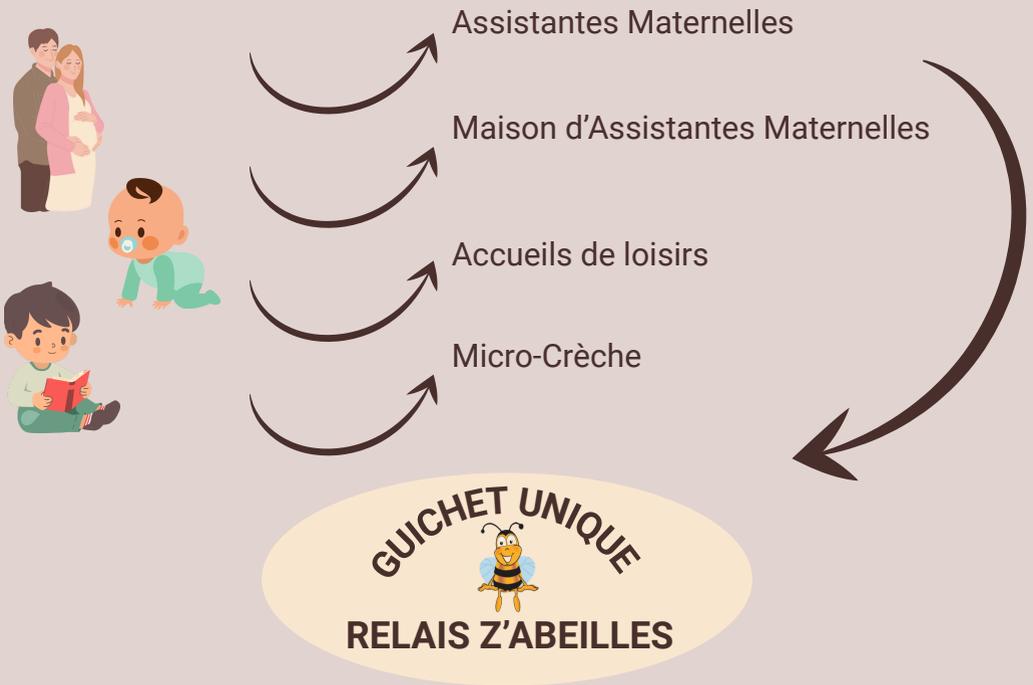


100% SEREIN



Pour **faciliter le quotidien des parents**, la Communauté de Communes du Serein a mis en place un **guichet unique**, permettant d'informer et d'accompagner des familles sur l'ensemble des modes d'accueil via le Relais Petite Enfance.

Ce guide vous accompagne, pas à pas, pour faire vos **demandes de place en toute sérénité**.



Toutes les demandes passent par ce guichet. Le Relais Z'Abeilles, vous informe, vous accompagne et prépare les commissions d'attribution.

HORAIRES D'ACCUEIL



Lundi : 8h45 à 12h



Mardi : 13h à 17h et de 17h à 19h sur rendez-vous à
Guillon-Terre-Plaine, L'Isle-sur-Serein, Noyers-sur-Serein



Vendredi : 9h à 12h (1 semaine sur 2)

FOCUS SUR L'ACCUEIL EN MICRO-CRÈCHE :

La micro-crèche accueille :

- Les enfants à partir de **2 mois et demi**, jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.
- Les enfants en situation de handicap jusqu'à 6 ans**, dans un cadre inclusif et adapté.

LES ETAPES DE VOTRE DEMANDE :



1 Dès le **6e mois de grossesse**, vous pouvez contacter le Guichet Unique.

2 Un **entretien personnalisé** est proposé pour faire le point sur vos besoins (planning, dates, contraintes...) et constituer votre dossier de préinscription.

3 Votre demande doit être **enregistrée au moins 5 jours avant** la prochaine commission d'attribution des places.

4 Signalez **tout changement** (adresse, emploi du temps, congé maternité/paternité, etc) **avant** la commission.

APRÈS LA COMMISSION D'ATTRIBUTION :

- ➔ Une **réponse vous est envoyée** par e-mail dans les 7 jours.
- ➔ En cas d'accord, vous avez **15 jours** pour prendre contact avec la directrice de crèche.
- ➔ En cas de refus, vous pouvez renouveler votre demande pour une prochaine commission.
- ➔ Vous pouvez aussi contacter le Relais Petite Enfance pour explorer **d'autres modes d'accueil**.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- L'enregistrement ne garantit pas une place : seule la commission décide des attributions.
- Un dossier incomplet ne peut pas être étudié.
- Vous pouvez renouveler votre demande en cas de refus : elle bénéficiera d'une bonification.
- Sans réponse dans les 15 jours après attribution d'une place, la demande est considérée comme abandonnée.
- Si vous refusez une place, un délai d'un an est requis avant de refaire une nouvelle demande (sauf cas exceptionnel).



BESOIN D'AIDE ?



*A vos côtés pour vous orienter
et vous accompagner*



 07.50.56.55.75

 relaiszabeilles@orange.fr